

Image not found or type unknown



Quelle est la date à retenir pour le paiement de la prestation compensatoire

Par **Truhel**, le **15/12/2020** à **23:13**

Le jugement du divorce a eu lieu en Juin 2019 mais il n'a été signifié qu'en janvier 2020.

Quelle est la date à retenir pour le paiement de la prestation compensatoire ? celle du jugement ou celle de la signification ?

Merci pour votre réponse